

0851662V
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE MICHEL RAGON
409 RUE DU MONDIAL
85600 MONTAIGU VENDEE
Tel : 0251060202

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 4
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/09/2024
Réuni le : 03/10/2024
Sous la présidence de : Vincent Payen-De-La-Garanderie
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CRID avenant Convention d'assistance informatique
Le conseil d'administration autorise la passation de l'avenant de la convention avec le CRID.
Le Lycée général Jules VERNE de Nantes est le nouvel établissement support du budget annexe des CRID (Centres de Ressources Informatiques Départementaux). Les tarifs n'ont pas changé et la durée de la convention est prolongée d'un an jusqu'au 31 décembre 2025.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0